

Rapport des vérificateurs des comptes 2010 des Verts vaudois

Mesdames, Messieurs, chères amies et chers amis,

En vertu du mandat confié, nous avons donc coupé les cheveux en quatre, posé des questions vicieuses et péché par excès de voyeurisme, ou, autrement dit, procédé à la vérification de la comptabilité des Verts vaudois, arrêtée au 31 décembre 2010.

En préambule, nous tenons à remercier chaleureusement le trésorier sortant Marco Engheben pour le travail de qualité effectué, sans oublier d'y associer l'équipe permanente du secrétariat, Frédéric Russbach et France Manghardt, en charge du suivi quotidien. Marco Engheben peut s'enorgueillir de laisser une comptabilité saine, très bien structurée et bien tenue à son successeur nommé en mars 2011, Alberto Mocchi. A relever que ce dernier pourra compter sur le soutien d'une nouvelle comptable engagée à 10%, Nancy Mingard.

Il y a donc une nouvelle équipe en charge de la comptabilité des Verts Vaudois. Celle-ci aura rapidement le souci, campagnes nationales et cantonales à venir obligent, de voir les comptes soudainement se vider, après plusieurs années de lente accumulation... Nous sommes de tout cœur avec eux !

En ce qui concerne l'année sous revue, nous avons donc vérifié par sondage les postes et chiffres des comptes annuels et constaté qu'ils concordaient avec les justificatifs. Le trésorier sortant ayant par ailleurs pu répondre à toutes nos questions avec précision.

Seul un point, non lié d'ailleurs à la tenue de la comptabilité, appelle une mise en évidence de notre part.

Comme vous le savez, les ressources des Verts vaudois proviennent pour l'essentiel des contributions versées par les élus au niveau cantonal et fédéral, juges compris. Les cotisations et dons divers, quoique évidemment appréciés, ne constituant qu'une maigre partie de nos revenus. La majeure partie des contributeurs s'acquitte, il faut le saluer, avec ponctualité et parfois même avec une générosité supplémentaire, de cet engagement à reverser un pourcentage de leur revenu acquis grâce aux Verts.

Néanmoins, nous constatons certains écarts qu'il nous paraît difficile de cautionner, tel ce juge qui, contrairement à tous ses pairs, ne verse que 500 francs par mois au lieu du montant convenu de 700, car il trouve que « c'est trop cher ». Il apparaît qu'un règlement clair, voire un contrat passé entre les candidats à un poste avant leur élection, serait mieux à même de nous prémunir de ce type de risques. Compte tenu des échéances à venir, le moment serait d'ailleurs opportun de s'en préoccuper.

Sinon, nous vous proposons l'approbation des comptes 2010 et vous recommandons de donner pleine décharge au Bureau en la matière.

Lausanne, le 11 mai 2011

François Huguenet

Michel Curchod